

L'insomnie des malades intoxiqués par le tabac ou l'alcool est également justiciable du *sulfonal* ou bien encore de la *paraldéhyde*; chez les malades privés de sommeil par suite de la suppression d'une dose habituelle de morphine, on peut avoir recours soit à l'*hydrate d'amylène* (2 à 5 grammes en potion ou en lavement), soit au *chanvre indien* (1 pilule de 5 centigrammes d'extrait alcoolique, ou 50 centigrammes à 1 gramme de teinture); chez tous ces malades, il faut être très réservé sur l'usage du chloral, en raison des altérations que peut présenter le cœur.

B. — *Traitement de l'insomnie chez les enfants.*

L'insomnie chez les enfants peut être due à des causes analogues à celles qui agissent chez l'adulte; elle peut être secondaire à des influences s'exerçant plus particulièrement dans le jeune âge; c'est ainsi que les troubles digestifs contribuent pour une large part à priver l'enfant de sommeil. Chez l'enfant à la mamelle, les tétées trop abondantes et réparties irrégulièrement, la nourriture excitante de la nourrice et l'abus par celle-ci des boissons alcooliques peuvent déterminer une insomnie qui ne cède qu'à une hygiène alimentaire rigoureuse; l'influence de la dentition comme cause d'insomnie a été exagérée; en tout cas celle-ci n'agit qu'en tant qu'affection douloureuse.

Chez l'enfant plus âgé (trois ou quatre ans et au delà), la constipation, l'alimentation trop abondante ou indigeste, peuvent troubler le sommeil. Il suffit souvent de rétablir les fonctions de l'intestin, de diminuer la quantité des aliments aux repas du soir, pour ramener le repos nocturne. Il faut encore éliminer tous les aliments excitants ou de digestion difficile (viandes marinées, charcuterie, fromages fermentés, moules et coquillages, les céleris, les asperges, les gâteaux, les sucreries, les boissons caféiques et alcooliques, y compris les vins toniques de quinquina, de kola, que tant de parents font prendre aux enfants, au grand détriment de leur estomac et de leur système nerveux).

Parmi les maladies du système nerveux qui sont susceptibles de produire l'insomnie chez l'enfant, il faut signaler plus particulièrement la congestion cérébrale aiguë déterminée par l'exposition de l'enfant à un froid vif ou au contraire à une chaleur exagérée, la sclérose cérébrale, la méningite (l'insomnie pouvant constituer un signe précurseur à longue échéance), l'épilepsie, la chorée (où l'insomnie constitue toujours un signe de gravité), les tumeurs cérébrales, l'hystérie, la neurasthénie, la céphalée dite de croissance, etc.

Contre la congestion cérébrale, l'épilepsie, contre l'irritabilité nerveuse qui s'observe au début de la sclérose et fréquemment aussi chez des enfants issus de parents arthritiques ou névropathes, le *bromure de potassium* est le remède de choix. Jules Simon indique les doses suivantes comme étant justement proportionnelles à l'âge :

Jusqu'à trois mois . . . . .	5 à 10 centigrammes.
De trois à six mois . . . . .	20 —
De six mois à un an et demi . . . . .	50 à 40 —
A partir de deux ans . . . . .	1 à 5 grammes.

Le bromure se donne en solution dans un mélange d'eau de tilleul et d'eau de

fleurs d'oranger (60 grammes), additionné de 5 grammes d'eau de laurier-cerise par exemple.

Le *chloral* est un excellent hypnotique que l'on peut employer sans crainte chez l'enfant aux doses suivantes :

Au-dessous d'un an . . . . .	50 centigrammes.
A un an . . . . .	50 —
De un an et demi à deux ans . . . . .	60 —
A partir de deux ans . . . . .	1 gramme.

Le meilleur mode d'administration est le lavement; on donnera par exemple à deux ans un lavement ainsi composé :

Eau d'amidon tiède . . . . .	2 cuillerées à bouche.
Chloral . . . . .	50 centigrammes.
Camphre . . . . .	20 —
Teinture de musc . . . . .	VI gouttes.
Jaune d'œuf . . . . .	n° 1

Le chloral est particulièrement utile dans la chorée, mais il faut avoir soin d'y associer le traitement par l'antipyrine, qui exerce sur le retour du sommeil une influence indirecte.

Dans la céphalée de croissance et la céphalée de surmenage, dans l'hystérie et la neurasthénie, l'emploi d'une hygiène appropriée : *repos intellectuel, distraction, hydrothérapie tiède, gymnastique méthodique, électrisation statique*, aura plus d'influence que le traitement médicamenteux.

Contre l'insomnie nerveuse proprement dite des enfants issus d'épileptiques, d'alcooliques, d'hystériques, etc., on pourra employer le *trional* aux doses suivantes :

De un mois à un an . . . . .	20 à 40 centigrammes.
De un an à deux ans . . . . .	40 à 80 —
De deux ans à six ans . . . . .	80 cent. à 1 gr. 20
De six ans à dix ans . . . . .	1 gr. 20 à 1 gr. 50

(CLAUS.)

On pourra le prescrire en lavement ou en suppositoire :

Trional . . . . .	5 centigrammes.
Paraldéhyde . . . . .	15 —
Beurre de cacao . . . . .	1 gramme.

(ROPIEAU.)

Nous ne faisons que signaler l'insomnie des *maladies fébriles*, qui disparaît rapidement avec sa cause : les *bains tièdes*, le *bromure* à petites doses pourront parfois abrégier la durée de cette insomnie.

L'*uréthane* pourra être employé également avec avantage :

Eau distillée de tilleul . . . . .	} ãã 20 grammes.
Eau de fleurs d'oranger . . . . .	
Sirap simple . . . . .	

1 cuillerée à dessert toutes les deux heures.

L'insomnie est souvent l'un des symptômes du début de la *syphilis infantile*; elle ne cède qu'au *traitement spécifique*. Jules Simon insiste sur la fré-